
RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA SITUATION DE LA FILIÈRE DU JAZZ EN FRANCE

Décembre 2011

Rapport au ministre de la Culture et de la Communication

**Mission confiée au groupe de travail réuni au sein de la Direction
générale de la création artistique et composé de représentants de la
filière du jazz en France**

– INTRODUCTION –

Le jazz et les musiques improvisées traversent aujourd’hui en France une grave crise qui touche tous les acteurs de la filière, des musiciens aux producteurs, des salles de concert aux festivals, et qui nécessite des solutions adaptées aux spécificités de ce secteur.

À la suite des conclusions de la commission jazz rendues à la fin de l’année 1997, le jazz et les musiques improvisées ont été associés à la grande famille des **musiques actuelles**. Il est d’autant plus opportun de nous pencher aujourd’hui sur les conséquences de cette intégration, et d’en constater les effets, que l’environnement professionnel s’est amplement dégradé.

En vingt ans, **le nombre de musiciens professionnels a été multiplié par dix** en France, estimé à 5 000 aujourd’hui, pour moitié localisés sur Paris et la région Ile-de-France, pour moitié répartis sur le reste du territoire. Cet accroissement est la conséquence du développement des structures d’enseignement et des classes de jazz dans les conservatoires, ce dont il faut se réjouir tant le niveau des propositions s’est élevé, perpétuant ainsi **une longue tradition française à l’égard du jazz** et des musiques improvisées. Une politique incitative en termes de formation doit s’accompagner d’une réflexion globale sur le parcours du musicien.

Cette richesse culturelle doit se confronter à des **conditions économiques extrêmement dégradées** par l’effondrement du secteur du disque, la disparition de nombreux labels et structures de diffusion, la fragilisation de la presse spécialisée, l’uniformisation des offres culturelles, et l’absence quasi totale du jazz et des musiques improvisées sur les grands médias généralistes. Autant de facteurs qui entraînent **une perte de visibilité** très dommageable pour le jazz comme pour toutes les musiques dites « de niche » ou savantes (musiques contemporaines, du monde, traditionnelles, acoustiques et instrumentales).

– MODUS OPERANDI –

À la demande du ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Frédéric Mitterrand, un groupe de travail a été constitué au sein de la Direction générale de la création artistique (DGCA) pour réfléchir à des dispositions susceptibles d’améliorer la situation. Il est composé de représentants de la **Fédération des scènes de jazz** (FSJ représentée par sa présidente, Françoise Dupas), de l’**Association des festivals**

innovants jazz et musiques actuelles (AFIJMA, qui regroupe 44 festivals en France et en Europe, représentée par son président, Armand Meignan, et son secrétaire général, Antoine Bos), de la **Fédération grands formats** (qui regroupe 34 orchestres professionnels, soit un peu plus de 500 musiciens, représentée par sa déléguée générale, Ondine Garcia, et les chefs d'orchestre Fred Maurin, Jean-Marie Machado ou Jean-Christophe Cholet), de la **Fédération nationale des écoles de jazz et musiques actuelles** (FNEIJMA, représentée par son président, Stéphan Le Sagère), de l'association **Jazz(s)RA** (plate-forme des acteurs du jazz en Rhône-Alpes, représentée par son président, Jacques Bonnardel, ou le musicien membre du conseil d'administration, Bruno Tocanne), des **Allumés du jazz** (qui regroupe 58 maisons de disques, représentée par la responsable de la communication, Valérie Crinière, et l'administrateur, Jean-Pierre Vivante), de l'**Union des musiciens de jazz** (UMJ, représentée par Nicolas Bongrand, musicien membre du conseil d'administration, et sa présidente, Myriam Bouk Moun), ainsi que de Laurent Coq (musicien et professeur à l'EDIM), Pierre de Bethmann (musicien et professeur au CNSMDP), Alex Dutilh (journaliste, producteur sur France Musique), Reno Di Matteo (producteur de jazz), et à la DGCA Anne Poursin (déléguée à la Musique), André Cayot (conseiller pour les musiques actuelles) et Cécile Jean-Pierre.

Un calendrier de réunions a été élaboré, avec des thématiques définies et des intervenants extérieurs invités à partager leurs expertises avec le groupe de travail :

● **Insertion professionnelle.**

- Simon Henocq (musicien du collectif Coax)
- David Prez (musicien du collectif Paris Jazz Underground)
- Jean-Christophe Aplincourt (106 à Rouen, Booster)
- Frédérique de Almeida (FAIR)
- Didier Sallé (FNEIJMA)
- François-Xavier Ruan (AJON)
- Roger Fontanel (AJON)
- Pascal Anquetil (IRMA)

● **Diffusion.**

- Christophe Dal Sasso (musicien, compositeur, directeur artistique du festival Jazz à la Londe)
- Jean-Pierre Vivante (Triton)
- Didier Cormier (conseiller musique DRAC Ile-de-France)
- Fabienne Bidou (ONDA)
- Laurent de Wilde (musicien)
- Stéphane Portet (Sunside/Sunset)
- Michel Oriet (président des scènes nationales)
- Catherine Forest (DGCA)
- Agnès Prêtrel (DGCA)

- Sébastien Cornu (FÉDUROK)
- Stéphane Kochoyan (directeurs artistiques des festivals Jazz à Vienne, d'Orléans, de Nîmes, de Barcelonnette)
- François Lacharme (Académie du jazz, programmateur au théâtre du Châtelet pour le jazz)

● **Export.**

- Lysiane Caron (DRAC Haute-Normandie)
- Louis Moutin (musicien)
- Rémi Panossian (musicien)
- Fabienne Bidou (ONDA)
- Fabien Jannelle (ONDA)
- Laurent Carrier (Orotone)
- Karin Laenen (Domaine Musiques)
- Aude Tillette (Bureau export Paris)
- Daniel Winkel (Bureau export Berlin)
- Patrice Hourbette (Bureau export Luxembourg)
- Gaëlle Massicot-Bitty (Institut français)
- Olivier Bernard (SACEM)

● **Structure économique, emploi.**

- Jean-Pierre Vivante (Triton)
- François Lubrano (SPEDIDAM)
- Stéphane Le Sagère (FNEIJMA)
- Gérard Dahan (FO, CNV)
- Vincent Bessières (journaliste, commissaire de l'exposition *We Want Miles*)
- Jacques Renard (CNV)
- François Boncompain (ADAMI)
- Marc Slyper (CNAM CGT, CNV)
- Dider Cormier (DRAC Ile-de-France)

● **Disques, médias.**

- Jean-Pierre Vivante (Triton)
- Vincent Bessières (journaliste, commissaire de l'exposition *We Want Miles*)
- Franck Bergerot (Jazz Magazine)
- Leïla Olivesi (musicienne)
- François Lacharme (Académie du jazz)
- Yann Martin (Plus Loin)
- Patrick Schuster (Naïve)
- Claudine Pellerin (MFA)
- Xavier Collin (FELIN)
- Yann Olivier (Universal)
- Jean-Michel Proust (Paris Jazz Club)
- Luc Genetay (L'Autre Distribution)

- Alexandre le Forestier (Qobuz)
- Tristan Julou (CSA)

● **Synthèse.**

- Anne Poursin (DGCA)
- Isabelle Lazzarini (conseillère musique DRAC Ile-de-France)
- Anne-Claire Rocton (service d'inspection de la création artistique)
- Jean-François Burgos (FNCC)

– CONSTATS & PRÉCONISATIONS –

1. L'insertion professionnelle.

Avec la multiplication des lieux d'enseignement et des formations diplômantes, **les jeunes musiciens n'ont jamais été aussi nombreux** à se présenter sur un marché du travail, qui s'est par ailleurs fortement dégradé ces dernières années. Un musicien aujourd'hui ne peut plus se contenter de bien jouer de son instrument, il doit également connaître la filière dans laquelle il veut s'insérer, les dispositifs d'aide existants, et savoir monter un dossier de demande de subvention. En définitive, **il doit savoir se vendre** et pour cela endosser les métiers d'administrateur, de régisseur de production, de manager, de producteur, label, d'attaché de presse...

Un nombre important d'entre eux choisissent de se regrouper en **collectif** afin d'affronter ensemble toutes les difficultés qu'ils auront à résoudre pour que leur musique soit diffusée.

Leurs premières expériences de scène importantes sont souvent offertes par les nombreux **concours** et autres tremplins qui se sont développés sur tout le territoire. C'est ainsi qu'ils vont pouvoir présenter leur travail devant un public et un panel de professionnels. Malheureusement, dans la majorité des cas, cela ne suffira pas à lancer leur carrière, faute d'un suivi et d'un accompagnement adaptés.

Il faut noter que des dispositifs de promotion de jeunes groupes sur des réseaux de salles ou de festivals existent déjà et qu'ils ont prouvé leur

efficacité (Jazz Migration au sein de l'AFIJMA, Jazz en scènes pour la FSJ). Néanmoins, ils ne suffisent pas à relayer la grande **richesse** et la diversité des jeunes musiciens à travers tout le pays.

La France est probablement le pays au monde qui a le plus de **festivals de jazz**. Si certains programment des musiques qui n'ont pas grand rapport avec le jazz et les musiques improvisées, beaucoup continuent de faire vivre cette musique devant un large public qui va bien au-delà du cercle des initiés. Ce sont autant de scènes qu'il faut davantage ouvrir aux jeunes générations.

- Les préconisations :

- La mise en place d'un cahier des charges pour les **concours et tremplins**, pour les encourager, au-delà du repérage, à systématiquement prolonger leur soutien par un volet de diffusion, (partenariats avec des scènes ou des festivals, aide à la communication ou supports de promotion, prescription dans les réseaux musicaux)
- La généralisation des **premières parties** sur les scènes des festivals, mais aussi sur les scènes spécialisées et généralistes. Le groupe de travail rappelle que le CNV et l'ADAMI ont des dispositifs d'aide aux premières parties avec des critères d'émergence qu'il conviendrait de préciser davantage.
- Une aide à la structuration des **collectifs de musiciens**, avec des dispositifs d'aide à l'emploi de personnel permanent.
- La mise en place d'un dispositif d'aide au développement de carrière (un **programme DEJA** : Développement et émergence dans le jazz) pour une quinzaine de formations émergentes, du type FAIR, adapté aux réalités du monde du jazz en France, avec un système de parrainage par un collège d'acteurs issus de cette communauté et qui serait renouvelé tous les ans.
- Inciter les collectivités territoriales et l'Etat mais aussi les fédérations et syndicats d'écoles de musique à renforcer les **liens et partenariats entre la formation et la diffusion** sur leur territoire, afin d'offrir des scènes aux jeunes diplômés.
- Intégrer un volet « insertion professionnelle » dans les **cursus de formation** des départements jazz des conservatoires et des écoles privées ou associatives, prenant en compte la formation à la scène et un éclairage sur l'environnement professionnel.
- Poursuivre le soutien aux initiatives existantes telles que Jazz en Scènes ou Jazz Migration qui doivent, d'une part, consolider leur projet et, d'autre part, s'ouvrir en proposant plus dans leur projet : formation, meilleur suivi, ouverture à de nouveaux lieux, etc.

2. La diffusion.

La France jouit d'un **maillage de salles** et d'équipements très conséquent, sans doute sans réel équivalent. Entre les scènes nationales, les scènes conventionnées, les théâtres de ville, les SMAC, les festivals, les lieux privés, les bars... les musiciens ne devraient pas rencontrer trop de difficultés à jouer leurs musiques. Pourtant la réalité est bien plus complexe, et notamment pour les musiciens de jazz et des musiques improvisées, qui peinent de plus en plus à trouver des engagements.

Les **festivals** de jazz sont des partenaires essentiels dans la vie de cette musique et le groupe de travail déplore le désengagement de l'État auprès des plus petits festivals ces dernières années. Maintenir une exigence de pluralité et de qualité pour ne pas tomber dans l'écueil de l'uniformisation des propositions culturelles ne pourra pas se faire sans une politique de la puissance publique ambitieuse et volontaire.

Les **SMAC**, qui sont des lieux explicitement dédiés aux musiques actuelles, programment très peu de jazz pour diverses raisons : taille des structures, économies différentes, très nombreuses sollicitations dans toutes les esthétiques, et surtout par manque de connaissance de ces musiques, donc de ses spécificités, de ses réseaux et de ses publics.

Un phénomène comparable se retrouve sur les **scènes nationales** dont les directeurs proviennent souvent du monde du théâtre et de la danse, et programment de moins en moins de jazz (quand ils le font, ce sont presque toujours des têtes d'affiche).

Les petits lieux, **clubs** et autres salles de moins de 200 places, sont cruciaux pour diffuser le jazz et nouer le lien si particulier que les musiciens entretiennent avec le public, sans doute l'un des plus fidèles en matière de musique. Malgré cela, de nombreux établissements de ce type ont dû mettre la clef sous la porte ces dernières années, faute de pouvoir se maintenir dans un contexte économique trop rude.

Le groupe de travail constate qu'il n'y a pas de lieux subventionnés spécifiquement dédiés au jazz dans les six plus grandes agglomérations françaises.

- Les préconisations :

- Un **lieu par région**, ou par grande ville, spécifiquement dédié au jazz et aux musiques improvisées, et soutenu par l'État et les collectivités territoriales.
- En ce qui concerne **Paris**, il est impératif de créer un équipement qui pourrait abriter les activités de l'Orchestre national de jazz (ONJ), en étant ouvert à la diversité et la richesse du jazz en Ile-de-France. Interpeller la Ville de Paris sur un plan de développement jazz.

- Au sein des **scènes labellisées**, favoriser les partenariats avec une association, une structure ou un professionnel clairement identifié jazz et musiques improvisées (lieu, producteur, musicien) pour développer une programmation jazz.
- Nommer à la **direction des scènes nationales** des personnes issues du monde de la musique et du jazz afin d'opérer un rééquilibrage par rapport aux directeurs actuels issus essentiellement des mondes du théâtre et de la danse. Encourager une diversité de profils pour les nominations à la tête des **SMAC** afin de mieux refléter la pluralité des expressions musicales.
- Démarcher d'autres réseaux que les scènes jazz ou les scènes labellisées afin de développer des **partenariats ciblés**, notamment vers les théâtres de ville qui représentent plus de deux mille scènes sur tout le territoire. Un travail doit être pareillement entrepris à l'égard des **Casinos** qui ont dans leur cahier des charges un volet culturel.
- Maintenir les **aides aux petits lieux de diffusion** qui ne sont pas labellisés, mais qui font aussi un réel travail de programmation, d'aide à la création, de soutien aux artistes. Les musiciens et les publics sont nombreux, il faut veiller à ne pas réduire ces espaces de rencontre essentiels et maintenir un maillage du territoire équitable en termes d'offre culturelle. La forte diminution des cafés-concerts a déjà été très préjudiciable aux musiciens.
- **Sensibiliser les réseaux**, fédérations, syndicats... regroupant tous types de lieu ayant une programmation musicale régulière, afin de leur faire connaître la vivacité et la créativité de la scène jazz. Les réunions organisées par l'ONDA pourraient être un premier vecteur efficace.

3. L'export.

Le rayonnement des musiciens français et de leurs musiques à l'étranger est un **enjeu majeur** de l'expansion du jazz en France. De nombreux musiciens ont développé des collaborations hors de nos frontières grâce à des dispositifs qui leur ont permis de revenir sur un même territoire plusieurs fois, et de construire ainsi des relations durables et un public fidèle.

Le **disque** reste un élément important dans la stratégie d'un artiste qui veut développer sa présence à l'étranger, mais il ne doit pas être la condition *sine qua non* pour autant. Cela doit dépendre du type de projet et des lieux qui seront susceptibles de le programmer.

L'Europe est un terrain de jeu privilégié pour les musiciens français, mais de nouvelles opportunités sont à saisir aussi en Asie, en Amérique du

Nord et du Sud, et en Afrique. Pour obtenir les bonnes informations et bien cibler les partenaires possibles, il est impératif de développer des relais et des réseaux dans ces territoires.

Le programme FAJE (*French American Jazz Exchange*) a permis de créer des **passerelles** entre la France et les Etats-Unis et de développer des projets qui ont pu se poursuivre bien au-delà du programme d'aide.

Le **tour support** qui figure parfois dans les critères d'octroi des aides n'existe pas dans le monde du jazz et des musiques improvisées. Les derniers labels de jazz encore en activité n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer de tels soutiens.

Un grand **Salon** du jazz – Jazzahead – a lieu chaque année à Brême, en Allemagne, et regroupe de très nombreux professionnels venus du monde entier. Il est impératif que la France y soit correctement représentée.

Enfin, quand on évoque les questions liées à l'export, il ne faut pas seulement se préoccuper des musiciens français qui partent à l'étranger, mais aussi travailler la question des musiciens étrangers qui viennent jouer sur nos scènes. La **réciprocité** des programmations favorise les échanges et les collaborations entre réseaux régionaux d'un pays à l'autre.

- Les préconisations :

- Une meilleure **coordination** entre le Bureau export, l'Institut français et les autres structures participant à l'export, dont l'AFIJMA et les sociétés civiles, et la mise en place d'un pôle de ressources à l'export largement accessible qui devra identifier les spécificités culturelles des pays susceptibles d'accueillir des groupes français de jazz.
- La mise en place d'un **plateau** d'artistes/groupes français présentés chaque année au Jazzahead à Brême.
- Développer l'aide aux tournées et aux séries de concerts à l'étranger en la découplant du disque et du *tour support*. **Pérenniser** et consolider le programme FAJE.
- Favoriser **l'accueil** de programmeurs étrangers sur l'ensemble des festivals français.
- Permettre aux **collectifs** et aux petites structures de bénéficier des aides du Bureau export qui sont jusqu'à présent attribuées dans des conditions trop restrictives.
- Consolider et développer les actions déjà entreprises en **Europe** : échanges binationaux, festivals français à l'étranger (Berlin, Rome, etc.).

4. Structuration professionnelle.

La « **création** » est un mot qui revient souvent dès lors qu'on évoque le champ de la culture. Pourtant c'est un concept qui doit être reconsidéré quand il s'agit de l'appliquer au jazz, car il implique souvent la notion d'œuvre nouvelle, écrite sur commande et qui présente tous les aspects de la **modernité** telle qu'elle est conçue dans l'imaginaire collectif, c'est-à-dire nécessairement en rupture avec la tradition, ésotérique et d'avant-garde.

Or – et c'est là à nos yeux un point particulièrement important – le jazz et les musiques improvisées ne sauraient se conformer à cette vision restrictive pour la simple raison qu'elles ne cessent de **revisiter** le passé pour aller de l'avant. Ce constant aller-retour est une des caractéristiques qui fondent son **identité**. C'est pourquoi il ne faut surtout pas faire de hiérarchie entre la musique originale et la musique de répertoire, les deux propositions étant également valides et même souvent entremêlées. Le groupe de travail note un trop grand décalage entre les projets soutenus par l'Etat *via* les DRAC et la grande **diversité** des esthétiques à l'œuvre en France, notamment sur le répertoire très riche de l'histoire du jazz.

Il est à noter également une grande dégradation de l'économie dans le secteur artistique en général, et dans le jazz en particulier. De nombreux musiciens sont sortis du régime de **l'intermittence** à défaut de pouvoir faire état du nombre de cachets suffisant. En outre, les montants de ces cachets, quand ils sont déclarés, au mieux restent inchangés depuis dix ans, et dans de nombreux cas sont à la baisse.

Le jazz n'a pas réussi à trouver sa place dans le réseau des SMAC car son économie ne repose pas sur le même modèle que le rock ou la pop où la figure du producteur du spectacle est centrale, alors qu'elle est tout simplement inexistante dans le monde du jazz.

Les **sociétés civiles** (SPEDIDAM, ADAMI, SACEM, SCPP, SPPF) ainsi que le Fonds pour la Création Musicale (FCM) sont devenus des acteurs essentiels dans le développement du jazz en France au travers des aides accordées aux projets, aux déplacements des groupes, et évidemment grâce à la répartition des droits des artistes qui représentent aujourd'hui une part importante de leurs **ressources**. Ce soutien est actuellement menacé par la baisse des redevances sur la copie privée depuis que les professionnels ne sont plus tenus de s'acquitter de cette taxe, mais également par la très grande faiblesse des revenus provenant des sites de *streaming*.

- Les préconisations :

- Revoir les conditions d'attribution des subventions au sein des DRAC afin d'**éviter toute forme d'ostracisme** que la notion de « création » pourrait induire et s'assurer au contraire que toute la diversité du jazz en France soit relayée, de la musique de répertoire à la musique originale, sans distinction de styles. Pour ce faire, il est

impératif que les musiciens soient représentés dans les comités d'experts.

- Soutenir les **sociétés civiles** en leur garantissant les ressources nécessaires à leurs missions. Dans ce but, négocier avec les sites de streaming des conditions de redistribution plus favorables aux ayants droit.
- Sur le modèle du Cluster Paris Mix pour les musiques du monde (impulsé par le magazine Mondomix et avec le soutien de la Délégation à la politique de la Ville), création d'un **cluster** de collectifs de musiciens de jazz avec mutualisation de l'emploi. Si elle en avait les moyens, l'UMJ pourrait sans doute abriter cette pépinière.
- Généraliser les **dispositifs d'aide à l'emploi** pour les petites structures, les clubs, les collectifs et les petits labels qui concourent à faire vivre le jazz et la diversité partout en France.
- Soutenir et généraliser le dispositif de prise en charge de tout ou partie des cotisations sociales (qui sera expérimenté en Pays de Loire et en Aquitaine début 2012 par la « plate-forme cafés cultures » regroupant le SNAM-CGT, l'UMIH, les collectivités territoriales et la fédérations des cafés-cultures) en faveur des **bars** de moins de 200 places, grâce à un fonds financé conjointement par les collectivités locales, les banques régionales, la filière boisson et les sociétés civiles.

5. Disque.

Face à **l'effondrement** du marché du disque et au monopole de la Fnac qui ne commande plus de nouveautés depuis un mois, la filière de production du jazz est à l'agonie. Le marché du numérique ne s'est pas encore développé dans des proportions telles qu'il puisse combler les pertes occasionnées par la chute des ventes physiques et les labels réduisent considérablement le nombre de références qu'ils mettent sur le marché. Ce phénomène, couplé à la diminution du marché du marketing, entraîne une cruelle perte de **visibilité** pour le jazz et les musiques improvisées.

Pourtant le disque reste un jalon déterminant dans la vie et la carrière d'un musicien. C'est encore le médium le mieux adapté pour diffuser sa musique, et c'est aussi un objet qui continue de se vendre aux **concerts** à défaut de se vendre en magasin. Par conséquent, le disque dans son format physique n'est pas du tout obsolète, surtout en jazz, contrairement à ce que les majors et la grande distribution prétendent en ne raisonnant qu'en termes macro-économiques.

Toutefois, les conditions de sa production ont radicalement changé et de plus en plus de musiciens ont recours désormais à **l'autoproduction**, sans passer par un distributeur, ce qui les exclut de fait de certains dispositifs d'aide.

Par ailleurs, malgré les difficultés croissantes que connaissent les musiciens pour produire leurs disques et pour les vendre – ils ont cessé de vivre de la vente de leurs disques depuis plusieurs années déjà –, l'album reste l'élément **indispensable** pour trouver des concerts. Sans ce sésame, cette « actualité », point de salut.

Les Allumés du jazz regroupent toute une **constellation** de petites structures essentielles au développement de cette musique, mais force est de constater que les labels indépendants les plus importants en France n'en font pas partie, ce qui pose la question de la représentativité de ce secteur fragilisé.

Face au développement encore trop faible de la distribution numérique, il convient d'adopter des **stratégies** qui portent sur la vente du disque aussi bien en format fichier que dans sa forme physique. Autrement dit, il n'y a pas deux stratégies qui s'opposent, la distribution numérique vs la distribution physique, mais bien deux marchés à investir de front en imaginant de nouveaux lieux de distribution (librairie, théâtre, vente directe sur les lieux de concert).

• Les préconisations :

- Revoir les **critères d'attribution** d'aides à la production afin qu'ils ne soient pas obligatoirement subordonnés à un contrat de distribution physique, comme c'est le cas actuellement (sauf pour MFA qui fait figure d'exception, ayant déjà adapté ses critères dans ce sens).
- Soutenir ou inventer des dispositifs permettant d'**associer un projet de diffusion avec un projet de disque**, porté de façon commune par un lieu et un artiste ou un groupe.
- Veiller à ce que les grandes plates-formes internationales de téléchargement ne reproduisent pas une situation de monopole sur la distribution numérique similaire à celles des grandes surfaces spécialisées sur la distribution physique, qui avait condamné tout un réseau de disquaires indépendants. Pour cela, il convient de valoriser le travail de **distributeurs numériques locaux** qui proposent une offre de qualité et de diversité.
- Pratiquer un **prix unique** et un **taux de TVA** sur le disque égal à celui du livre.
- Soutenir le réseau CALIF (disquaires indépendants), et favoriser l'émergence de nouveaux lieux de distribution **innovants**.

- Réactiver le dispositif « **Plan labels** » au ministère de la Culture, qui a permis d'aider de nombreux labels indépendants au début des années 1990.

6. Médias.

La **presse spécialisée** a connu de grandes **restructurations** ces dernières années, avec notamment la fusion des mensuels *Jazzman* et *Jazz Magazine*, mais aussi la fin de la distribution en kiosque du titre historique *Jazz Hot*.

Paradoxalement, alors que le secteur de la presse écrite connaît une crise majeure, deux nouveaux titres ont fait leur apparition dans le paysage de la presse spécialisée ; *So Jazz* et *Jazz News*. C'est une bonne nouvelle pour la **diversité** et la visibilité de cette musique, même si l'on est en droit de se demander comment ces trois titres vont pouvoir coexister longtemps dans un contexte si difficile.

L'offre s'est également développée sur **Internet** avec l'émergence de webzines et de blogs qui font un vrai travail de relais, notamment en faveur de l'actualité du jazz en région que les rédactions parisiennes n'ont plus les moyens de couvrir (pour répondre à la crise, elles doivent dorénavant travailler avec des effectifs très réduits).

Dans la **presse généraliste**, on assiste à la quasi-disparition du jazz et des musiques improvisées à quelques exceptions près. Quant à la **télévision**, à part les Victoires du jazz qui sont diffusées sur France 3 après minuit et qui n'ont fait l'objet d'aucune promotion, c'est le **néant**.

À ce sujet, force est de constater **l'impuissance du CSA** qui régulièrement insiste sur la nécessité d'une offre culturelle de pluralité sur le service public sans aucun résultat sur ce point.

Heureusement, il reste **Radio France** avec une vraie présence du jazz sur France Musique et Fip, et les deux heures dominicales maintenues sur France Inter. Le groupe de travail déplore néanmoins que la musique instrumentale, et par conséquent le jazz et les musiques improvisées, soient à ce point absentes des programmes de France Culture, France Bleu et du Mouv'.

Par ailleurs, même si on peut souhaiter qu'elles reflètent mieux la diversité des esthétiques du jazz, le succès des **radios de jazz privées** émettant 24h/24 comme TSF à Paris ou Fréquence Jazz à Lyon est un signe encourageant sur le potentiel de développement des publics du jazz.

• Les préconisations :

- Généraliser les **abonnements** à la presse spécialisée dans toutes les médiathèques, bibliothèques et discothèques, ainsi que les conservatoires et les centres culturels français à l'étranger.

- Trouver des moyens **d'incitation** auprès des chaînes de télévision du service public pour qu'elles fassent une place aux musiques dites « de niche », et par conséquent le jazz et les musiques improvisées, afin d'assurer ses missions culturelles de diversité.
- Développer un créneau dévolu au jazz dans la grille de programme du **Mouv'** et de **Radio Bleu**.
- Développer les **fréquences régionales** attribuées aux radios jazz privées.
- À l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays européens, créer un orchestre de jazz au sein de la Maison de la radio qui aurait pour vocation de faire vivre le **répertoire** en invitant des arrangeurs français et étrangers.

– CONCLUSION –

En période de crise et de restriction budgétaire, le secteur de la culture est toujours le premier visé. La culture pourtant favorise les échanges, éduque et émancipe, produit du lien social et assure une richesse et une diversité qui sont autant d'indispensables **ressources** face aux excès de formatage des grands médias et de l'industrie musicale. Elle ne doit pas être pensée en terme purement comptable, mais bien plus pour le poids global de son action sur une société qui est en quête de **repères**. Il n'est qu'à voir la fréquentation des salles de concerts, des salles de cinéma, des librairies et des théâtres ces derniers mois pour constater à quel point elle est essentielle à l'équilibre de notre société, tout particulièrement en temps de crise. Dans un pays qui a toujours été en pointe sur les politiques culturelles, les Français continuent de plébisciter les artistes qui poursuivent une voix **exigeante** avec courage et intégrité et c'est pourquoi il faut impérativement maintenir une offre plurielle et abondante.

Le jazz en France n'a jamais cessé de porter ces **valeurs** de diversité, de partage, d'audace, et de courage et, à l'heure de changements profonds, il est urgent que la puissance publique réaffirme son soutien à ce secteur.

La communauté du jazz en France ne s'était pas réunie depuis près de quinze ans, et il est réjouissant de constater toujours la même **ferveur** chez ceux qui continuent de défendre les spécificités de cette musique. Quasiment toutes les personnes invitées à débattre avec le groupe de travail ont répondu présentes, et de nombreux autres acteurs de cette filière ont fait part de leurs regrets de ne pas avoir participé à cette réflexion. Malheureusement, vu les délais impartis, le groupe de travail n'était pas en mesure de consulter plus largement.

Le groupe de travail souhaite associer les représentants des **collectivités territoriales** à cette réflexion, car ils sont aussi d'un grand soutien dans les politiques culturelles en œuvre dans notre pays. Ce rapport devra être porté à la connaissance du plus grand nombre : professionnels du spectacle vivant, organismes professionnels, sociétés civiles, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, artistes, médias, publics, etc., afin de les alerter, de les sensibiliser, de les impliquer dans cette démarche d'une meilleure considération du jazz en France, et plus largement de soutien à la création, à l'innovation et à la diversité artistiques.

Naturellement, et comme son nom l'indique, ce rapport n'est qu'une **étape** dans un processus qui, nous l'espérons, conduira à une mobilisation, des décisions et des mesures fortes. Mais il faut déjà se réjouir qu'il ait permis de réaffirmer cette **vérité** : le jazz et les musiques improvisées constituent une **richesse inestimable** en France qu'il faut à tout prix préserver, soutenir et développer.

Après la remise du rapport au ministre, le groupe de travail aimerait dans un deuxième temps retourner vers la communauté des musiciens et des acteurs de cette filière afin de présenter les fruits de son travail et **récolter** les réactions et les idées qui ne manqueront pas d'affluer. De nombreuses pistes proposées ici seront autant de **chantiers** qu'il conviendra de conduire ensemble, et c'est un défi qui ne pourra être relevé que si toute la filière est impliquée, sans ostracisme ni esprit de chapelle.

Le groupe de travail souhaiterait poursuivre et étayer sa réflexion en demandant une observation plus fine et régulière du secteur, mais aussi en ajoutant des problématiques non abordées ici, notamment celle des **publics** du jazz.

Enfin, dans un contexte marqué par les incertitudes liées à l'éventuelle création d'un **Centre National de la Musique**, le groupe de travail souhaite faire part de l'attention qu'il lui semble indispensable de porter à son financement comme aux principes d'attribution des différentes formes d'aides qui en émaneraient. La quasi intégralité du secteur du jazz et des musiques improvisées relevant en effet d'une logique économique clairement distincte de celle des grands acteurs de l'industrie musicale, il nous paraît indispensable d'insister sur le maintien des ressources propres aux sociétés civiles d'une part, et sur la mise en place, en son sein, de structures, processus, commissions et/ou responsables qui garantiraient une place importante aux musiques dites « de niche » d'autre part.

Le groupe de travail tient à exprimer sa **gratitude** à l'ensemble des personnalités, musiciens, programmeurs, producteurs, membres de sociétés civiles, de syndicats et d'associations, journalistes, et membres de regroupements représentant l'ensemble de la filière pour avoir contribué par la richesse de leurs expériences à ses travaux. Le groupe de travail remercie également les services de la Direction générale de la création artistique pour avoir organisé ces rencontres et le ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Frédéric Mitterrand, pour l'attention qu'il consacrera à ce rapport.

